



CONFÉRENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMÉRATION

Note aux élus
de la nouvelle
Communauté
Urbaine
sur les travaux de la
Conférence
Consultative
d'Agglomération

Octobre 2000

NOTE AUX ELUS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ URBAINE SUR LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMERATION

Conférence
Consultative
d'Agglomération

PRÉAMBULE

Les travaux de la Conférence Consultative ont retenu l'attention des élus de l'Agglomération. La démarche que nous avons suivie et les approches initiées dans différents domaines ont suscité des questions et des débats qui confortent la mission de la Conférence.

Pour répondre à l'attente exprimée par ces élus, cette note d'information permet de faire le point sur une série de réflexions, de propositions et de questions sur certains thèmes traités par la Conférence.

Ce document de travail est une nouvelle étape dans le grand débat ouvert à l'occasion du renforcement de la coopération intercommunale dont la création de la Communauté Urbaine, au 1er janvier 2001, constitue une étape essentielle.

Cette note n'est pas exhaustive et d'autres thèmes feront l'objet de documents ultérieurs : déplacements, activités portuaires...

Par ailleurs, et à la demande du Président du District, la Conférence prépare un dossier de propositions pour son évolution vers une structure renforcée de type Conseil de Développement (tel qu'il est prévu par la loi de février 95). Cette réflexion donnera lieu à la diffusion d'un document spécifique.

Jean-Joseph Régent

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Les groupes de travail
Ils rassemblent les membres intéressés qui échangent leurs expériences et réflexions.

L'appel à des concours extérieurs
En plus de l'assistance de l'AURAN, la Conférence fait largement appel à des personnalités extérieures (experts, universitaires, témoins...).

Les déplacements et visites
Ils concernent les thèmes examinés par la Conférence (Métropole, Agriculture périurbaine...).

Les contributions écrites des membres
Jointes aux avis de la Conférence, elles permettent l'expression de points de vue particuliers. Cette pratique des contributions écrites est particulièrement importante puisqu'elle permet à la fois :

- une meilleure préparation et un enrichissement des débats généraux,
- une garantie de liberté totale d'expression.

Les avis de synthèse et les recommandations
Elaborés à partir des travaux des groupes et enrichis par les contributions, ils sont diffusés aux élus et rendus publics.

NOTE AUX ELUS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ URBAINE SUR LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMERATION



RAPPEL DES GRANDS AXES DE PROPOSITION DE LA CONFÉRENCE

Dans le cadre de sa réflexion sur la transformation du District en Communauté Urbaine, la Conférence Consultative avait formulé une première série de grandes propositions pour la future structure intercommunale.

Elles sont rappelées ici pour mémoire :

Faire apparaître un grand projet mobilisateur à l'horizon 2010

C'est l'enjeu de la construction d'une Métropole polycentrique composée d'entités variées et complémentaires :
Nantes - Saint Nazaire - Littoral Atlantique.

Un schéma directeur d'aménagement et de développement

Prévu par la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" il prendra le nom de schéma de cohérence territoriale (SCOT). C'est l'enjeu opérationnel pour les élus et la Conférence sera attentive aux conditions et modalités de son élaboration, afin d'en assurer le succès.

Un Atlas Social pour l'Agglomération

Pour anticiper ses stratégies, l'Agglomération a besoin d'outils d'observation et d'évaluation sociales. La Conférence souhaite faire mûrir cette idée nouvelle car c'est tout l'enjeu du lien social.

Dans ce cadre, la Conférence a initié une collaboration avec l'Université (au travers de la Maison des Sciences de l'Homme), l'AURAN et l'INSEE pour proposer un projet à la Communauté Urbaine.

Un projet de développement
pour l'Université et tout l'Enseignement
Supérieur et la Recherche qui s'y rattachent
(Grandes Ecoles, Laboratoires...). C'est l'enjeu de la Recherche et des savoirs qui permet de rester au bon niveau dans un monde en mutation rapide.

Une Charte de l'environnement et du développement durable pour l'Agglomération et la Métropole

C'est l'enjeu de la protection des espaces et de la prévention des risques pour conforter à la fois les conditions de développement et l'image de la Métropole. ■

Sur cette base, la Conférence a poursuivi ses travaux à l'intérieur de ses groupes spécifiques.

Elle souhaite aujourd'hui présenter aux élus quelques éléments de réflexion.

AMENAGEMENT

La recherche des "territoires pertinents"

Le territoire de l'Agglomération n'est pas seulement un territoire institutionnel, c'est d'abord un espace de vie, de développement et de projets.

C'est bien cette dimension qui motive l'action de la Conférence.

C'est dans ce souci de la gestion des espaces naturels et du développement durable que la Conférence a souhaité mieux connaître l'espace agricole de l'Agglomération, dans ses dimensions à la fois économique et environnementale.

Il y a un véritable enjeu d'équilibre des territoires naturels et urbains puisque le développement de la ville consomme de l'espace en même temps qu'il nécessite le maintien et la protection de zones naturelles et de loisirs.

Une visite organisée dans une exploitation située sur la commune de Couéron a permis de constater le dynamisme du secteur agricole qui, en quelque sorte, "vit de la ville" à travers le développement de marchés adaptés.

Cette visite a permis aussi de mesurer concrètement la nécessité d'une gestion coordonnée des espaces.

Les travaux de l'AURAN, l'action de la Chambre d'Agriculture, l'implication de la Communauté Urbaine dans la définition d'un schéma des "territoires agricoles durables" et dans le soutien, y compris financier, aux exploitations agricoles, sont autant d'éléments encourageants et porteurs d'avenir.

Ils témoignent en tout cas d'une action intercommunale de plus en plus forte en matière d'aménagement.

Si on y ajoute la démarche novatrice engagée par certaines communes regroupées dans le réseau "Villes Fertiles", on constate qu'une vraie dynamique se développe.

Cette approche des questions d'aménagement conduit à la recherche des "territoires pertinents", c'est-à-dire adaptés à la problématique de développement qui résulte de l'évolution sociale et technologique d'aujourd'hui.

Dans cette perspective et à partir des analyses et des constats que la Conférence établit au fil de ses travaux, il apparaît que le territoire Communautaire pourrait s'envisager sur un périmètre élargi.

L'adhésion de Brains et Saint Léger les Vignes, les interrogations d'autres communes comme Mauves/Loire nous conduisent à penser que cet espace communautaire pourrait se rapprocher progressivement de celui défini par l'ACRN qui rassemble 37 communes.

Déplacement réalisé :

Visite de l'exploitation agricole de M. RIVIERE à Couéron, en compagnie des maires du réseau "Villes Fertiles", accueil et présentation de l'exemple communal par M. FOUGERAT, Maire de Couéron.

Les experts entendus :

M. PAILLOUX, Directeur de l'AURAN,
M. LEROY, Directeur de l'ACEL,
M. LOREAU, Président de la Chambre d'Agriculture.



NOTE AUX ELUS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ URBAINE SUR LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMERATION



POLITIQUE DE LA VILLE Intercommunalité et lien social

Dans le cadre de ce groupe spécifique, différents experts ont été entendus sur le contrat de ville, les emplois-jeunes, les personnes âgées... De ces auditions ressortent d'ores et déjà quelques éléments forts :

La nécessité d'une action concrète en faveur de la jeunesse

La Conférence Consultative a souligné à plusieurs reprises l'intérêt qu'elle attache à une politique globale en faveur de la jeunesse, politique qui doit couvrir la période allant de la petite enfance aux jeunes adultes (16-25 ans).

La Conférence poursuit sa réflexion afin de cibler, dans ce cursus, les zones insuffisamment couvertes qui nécessiteraient d'être traitées différemment au regard des problèmes rencontrés par les jeunes d'aujourd'hui : initiatives à prendre, actions à développer, création d'outils...

Dans le cadre de la Communauté Urbaine pourraient ainsi être mis à l'étude assez rapidement :

Un soutien intercommunal en faveur du C.R.I.J. (Centre Régional d'Information Jeunesse)

Cet organisme, connu et apprécié des jeunes, témoigne d'un grand dynamisme et pourrait être conforté dans son action par un soutien de l'Agglomération.

Une harmonisation tarifaire d'Agglomération en matière d'accès aux installations sportives ou culturelles

Selon que l'on habite d'un côté ou de l'autre de certaines rues (Bd du Massacre par exemple), l'accès aux équipements est différencié.

Des mesures rapides dans ces domaines marqueraient une volonté de construire un espace intercommunal au bénéfice de ses habitants et notamment des jeunes, qui sont les plus porteurs de l'idée d'Agglomération.

Le développement des activités culturelles, sportives et de loisirs en général est en effet un puissant facteur d'insertion sociale pour les jeunes.

Une politique intercommunale plus forte dans ce domaine permettrait :

- d'harmoniser les nombreuses actions communales, déjà engagées, en les confortant,
- de donner une perspective d'Agglomération à l'ensemble des dispositifs contractuels liés au maintien de la cohésion sociale (contrats de Plan, de Ville, de Sécurité, d'Education...),
- de rendre plus lisible pour les jeunes l'espace intercommunal et les potentialités d'action et de développement qu'il recèle.

NOTE AUX ELUS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ URBAINE SUR LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMERATION

Conférence
Consultative
d'Agglomération

La Communauté Urbaine devra prendre à son compte une politique globale en faveur de la jeunesse pour constituer un vrai pôle d'innovation et d'anticipation sociale...

Au-delà de la jeunesse, c'est bien le renforcement du lien social qui est en cause et la nouvelle structure intercommunale marquerait son originalité en coordonnant et en soutenant les initiatives, associatives ou autres, engagées dans ce domaine.

Emplois-jeunes et intercommunalité

Un bilan très positif peut être tiré du rôle joué par le District dans ce domaine, mais la pérennisation des emplois-jeunes doit être envisagée dès aujourd'hui. Au-delà de cette pérennisation, qui peut être facilitée par la bonne situation économique, ce sont aussi tous les gisements d'emplois que ce dispositif a mis en lumière qu'il faut exploiter : clubs sportifs, emplois partagés entre plusieurs associations...

Dès maintenant la Conférence souhaite attirer l'attention des élus sur plusieurs éléments à prendre en compte pour la future Communauté Urbaine :

L'expression des jeunes

Il faut favoriser cette expression à la fois pour anticiper l'avenir et pour créer un "effet réseau" entre les jeunes concernés.

La centralisation des demandes

La Communauté Urbaine, en confortant le dispositif mis en place par le District, pourrait jouer un rôle de regroupement de certaines demandes, notamment pour mieux apprécier et traiter la question des emplois partagés.

Le soutien aux associations

Celui-ci ne s'exprime pas que financièrement mais aussi dans l'aspect "conseil" (technique, juridique...).

une nouvelle approche du thème "personnes âgées"

L'écoute des experts sur ce point fait apparaître la nécessité d'examiner cette question plus largement que sous le seul angle "problème" (équipements, services...). C'est l'anticipation des phénomènes globaux induits par l'allongement de l'espérance de vie qu'il faut appréhender sous ses aspects positifs : nouvelle composition de la société, expériences à valoriser, vivier de talents à exploiter... L'allongement des "séquences" de la vie est un atout pour la société.

Sur ce thème la Conférence souhaite attirer l'attention de la Communauté Urbaine sur plusieurs points :

La nécessité de l'observation et de l'évaluation

Les relations instaurées par la Conférence avec certains experts pourraient être prolongées et approfondies pour leur permettre une expression libre et affranchie des contraintes institutionnelles de chacun.

Leurs débats et leurs contributions dans ce cadre pourraient constituer des outils utiles d'aide à la décision.

La prise en compte de la dimension Agglomération

Le traitement communal des questions liées aux personnes âgées a pu générer

NOTE AUX ELUS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ URBAINE SUR LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMERATION

des écarts d'équipements et des approches différentes selon les communes. La création de la Communauté Urbaine modifie la donne institutionnelle. La bonne volonté des acteurs de terrain n'est plus suffisante, ils ont besoin d'être relayés par un interlocuteur puissant qui soit capable de peser davantage dans les relations avec des partenaires tels que le C.H.U. ou la C.R.A.M.

La constitution de réseaux

La Communauté Urbaine peut relayer, avec ses moyens, la démarche initiée par la Conférence, de mise en œuvre de réseaux de coordination de spécialistes et d'experts. L'objectif serait de définir une organisation communautaire à la fois plus fine et plus rationnelle, capable d'identifier et de mesurer les points d'équilibre de la vie sociale pour mieux prendre en compte la gestion au quotidien des équipements et services correspondant à chaque étape de la vie.

Globalement, sur tous les sujets que l'on regroupe habituellement sous le vocable de "politique de la ville", la C.C.A. souhaite conforter son rôle de "veille sociale et d'alerte" pour les élus.

experts entendus :

M. HUARD, Chargé de mission emplois-jeunes pour le District
M. CLOUTOUR, Mission Insertion Contrat de Ville - Mairie de Nantes
Mme FORTIN, Chargée de mission "Politique de la Ville" au District
M. BLOND, Directeur de Mutualité Retraite
M. MILLET, Responsable du secteur "personnes âgées" au C.C.A.S. de Nantes.

ÉCONOMIE ET RECHERCHE Le développement et l'image

À partir de la consultation de spécialistes, et avec l'apport des expériences des membres de la Conférence, plusieurs points peuvent être soulignés :

Le soutien aux grands événements économiques

Nantes et la Métropole Atlantique ont vu se développer dans la dernière décennie de nombreux événements de caractère international.

Différents acteurs, parmi lesquels la C.C.I., la Cité des Congrès... ont permis le développement de manifestations importantes : Foire de Nantes, Journées de l'Économie, Salons divers....

Parmi ces événements, le "Carrefour international du Bois" peut être cité en exemple. Cette manifestation rencontre un succès de premier plan : avec 9 600 participants représentant 60 nationalités, cette manifestation, qui s'appuie sur la filière bois développée à Nantes, s'est imposée comme "le" grand rendez-vous international sur ce thème.

Ce type d'événements est générateur de dynamiques qu'une action intercommunale peut amplifier et valoriser.



Le développement des réseaux et la mise en commun des données

La société informationnelle qui se développe privilégie de plus en plus les réseaux aux dépens des hiérarchies.

Cette évolution doit aboutir à une plus forte mise en commun des informations et des données pour assurer leur diffusion dans les meilleures conditions de rapidité et d'efficacité. Les acteurs économiques et notamment les "développeurs" (organismes de promotion, de prospection...) doivent intégrer cette nouvelle donne.

La question de la solidarité économique, telle qu'elle a pu être pratiquée au travers de l'expérience de l'ADEL (Association des Entreprises de l'Estuaire de la Loire) mérite d'être reconsidérée.

Elargir les approches économiques

Les villes sont engagées dans une compétition très rude et l'évolution de leur image doit s'apprécier à partir de multiples facteurs.

Les potentialités de développement ne sont plus seulement liées aux conditions strictement économiques.

L'image, et par conséquent le développement des centres urbains, dans un monde de plus en plus médiatisé, repose aujourd'hui sur un nouveau socle : économie-enseignement supérieur-sport-culture.

Cette interdépendance, à la fois fragile et porteuse de potentialités très importantes, est caractéristique de l'évolution de la société et entraîne une redéfinition des positionnements de tous les acteurs.

Les sources de richesses deviennent plus volatiles. Ce phénomène doit être pris en compte et analysé en profondeur par les décideurs.

Expert entendu :

M. VAN HERREWEGHE, Conseil en développement international.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL
ET SPORTIF

Ecouter les acteurs

Dans ce domaine, la Conférence a choisi de rencontrer un certain nombre d'acteurs culturels et sportifs avant de définir des pistes de réflexion.

Tous ces acteurs sont demandeurs d'espaces pour s'exprimer et faire connaître les projets qu'ils portent dans le cadre intercommunal ou estuarien.

Il y a bien sûr la question des équipements : stade couvert, piscine olympique, vélodrome, patinoire... pour le sport, salle de 6 à 7000 places pour les spectacles, mais un inventaire de l'existant et des besoins exprimés doit être fait au préalable sur le territoire de l'Agglomération.

En outre, cette approche doit tenir compte d'une évolution sociologique qui conduit à une transformation des pratiques et des modes de consommation du sport et de la culture.

La disponibilité est de plus en plus importante et se développera encore davantage avec la généralisation des 35 heures.

NOTE AUX ELUS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ URBAINE SUR LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMERATION



De nouveaux comportements apparaissent, associant consommation et pratique personnelle.

L'expression des acteurs et notamment des plus jeunes est donc à prendre en compte avec la plus grande attention.

Ce sont eux qui traduisent le mieux les évolutions des comportements et qui anticipent les phénomènes sociaux.

Cette première écoute fait apparaître la nécessité d'une vision prospective. L'image culturelle, la notoriété sportive de la ville sont plutôt bonnes.

Cette situation très positive doit nous inciter à une réflexion anticipée, notamment sur les enjeux culturels de la "métropolisation".

Il convient donc d'appréhender ces sujets avec une certaine distanciation et en évitant les réponses toutes faites.

A cet égard, l'exemple du "Zénith" est significatif. Il y a bien un besoin identifié d'une salle de 6 à 7 000 places pour accueillir concerts de rock et grands spectacles de variétés mais l'écoute des acteurs culturels dessine des réponses qui peuvent être différentes de la construction d'un équipement de type "Zénith", correspondant à un concept édatique d'il y a dix ans.

La Conférence Consultative souhaite continuer à offrir cet espace d'expression pour enrichir sa connaissance de ces sujets avant de formuler des propositions.

Expert entendu :
Daniel BRIOLET, Président du C.R.D.C.

Experts consultés par le Président :
Bertrand DELAPORTE, Directeur du festival "Musiques sur l'île"
Marcel RETAILLEAU, Président du Comité Régional Olympique et Sportif,
Vincent PRIOU, responsable de l'association "Tremolino"



QUESTIONS GENERALES

Dans ses premiers travaux, la Conférence Consultative avait été saisie par le District sur le thème de la Communication et de l'appropriation par les habitants de l'idée intercommunale.

À cette occasion, elle avait mis en avant deux thèmes que l'actualité intercommunale remet en lumière :

La recherche d'une identité fédératrice pour la structure intercommunale

Dans ces travaux, la Conférence Consultative avait considéré l'appellation "Nantes-Métropole" comme trop commune et un peu banalisée par son utilisation déjà très répandue : Lille, Rennes, St Etienne...

La Conférence avait rappelé l'existence du concept "Nantes Atlantique" qui lui avait semblé plus porteur d'une identité.

En outre ce vocable a déjà fait l'objet d'un investissement important et sa pénétration dans divers milieux économiques, universitaires, sportifs... est déjà très significative.

La mise en place de la Communauté Urbaine au 1er janvier 2001 constitue, sans qu'il y ait urgence, l'occasion de reposer la question.

Il s'agit bien entendu d'un souci de communication externe puisque, localement, l'appellation "Communauté Urbaine" sera suffisamment claire pour les habitants, et en tout cas plus facilement appropriable que ne pouvait l'être le District.

NOTE AUX ELUS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ URBAINE SUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMÉRATION

La recherche d'un lieu d'information pour l'Agglomération

Pour permettre une meilleure appropriation de l'idée intercommunale, la Conférence Consultative avait proposé qu'un ou plusieurs lieux d'information soient mis en œuvre pour les habitants.

Parmi les lieux possibles, la Conférence avait proposé le 29^{ème} étage de la Tour Bretagne, compte tenu du formidable panorama qu'il offre sur l'Agglomération.

Il a d'ores et déjà été annoncé que la future Communauté Urbaine s'installerait dans un immeuble à proximité immédiate de la Cité des Congrès.

À cette occasion, les différentes structures qui concourent au développement de l'Ag-

glomération disposeront de locaux d'information et d'exposition de bonne dimension.

Dans le même temps, l'installation dans ces nouveaux locaux libérera le 29^{ème} étage de la Tour Bretagne qui continuera toujours de constituer un excellent produit d'appel pour le grand public

Cet espace permet d'offrir une vue sur l'Agglomération (et sur son aménagement) qui reste unique en son genre.

Il serait dommage qu'il ne soit pas utilisé au mieux et rien n'empêche que la Communauté Urbaine puisse disposer de plusieurs lieux d'information...

Au delà du seul lieu public d'information, la libération du 29^{ème} étage et d'un certain nombre d'étages inférieurs permet d'envisager aussi un projet d'aménagement plus vaste. ■



photos : District-Auran-Diathem

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Les membres de la Conférence Consultative souhaitent établir un contact étroit et régulier avec l'ensemble des élus de la nouvelle Communauté Urbaine.

Si vous souhaitez réagir, faire des suggestions, proposer des rencontres..., n'hésitez pas à contacter la Conférence.

Secrétariat : _____

CONFÉRENCE CONSULTATIVE D'AGGLOMÉRATION

District de l'Agglomération Nantaise - AURAN
Tour Bretagne - BP 54702 - 44047 NANTES Cédex 1

Tel. : 02 40 99 49 36

Fax : 02 40 99 48 56

Mail : cca.nantes@vnumail.com

Chargé de Mission : G. VITRÉ